



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr



## ARRÊTÉ DU MAIRE

### ARRETE DE VOIRIE REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT PLACE VICTOR HUGO

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

**VU** la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

**VU** l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

**VU** le code de la route,

**VU** l'article 610-5 du code pénal,

**VU** la demande écrite de Monsieur LEBON David pour le compte de la SARL MCI en date du 17 Décembre 2025,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée des travaux de rénovation sis 18 place Victor Hugo à Pont-Audemer.

## ARRETE

**Article 1 :** la SARL MCI est autorisée à stationner un véhicule d'entreprise à hauteur du 18 place Victor Hugo à Pont-Audemer, afin de procéder aux travaux mentionnés ci-dessus à partir du lundi 22 Décembre 2025 et ce jusqu'au Dimanche 11 Janvier 2026 inclus.

**Article 2 :** L'entreprise SARL MCI devra prendre toutes les précautions nécessaires afin de protéger le domaine public et la mise en place de la signalisation réglementaire pour la sécurité et la circulation des piétons sur la zone d'intervention.

**Article 3 :** Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, les services techniques communautaires, la SARL MCI et Monsieur LEBON David sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 19 décembre 2025

Pour le Maire et par délégation, le 1er adjoint, en charge  
du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires  
générales

Christophe CANTELOUP

